

Envoi : 23/06/2020

Réception par le Préfet : 23/06/2020

Publication : 26/06/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-3-10-2

Séance du vendredi 19 juin 2020

### **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D' ACTIONS COLLECTIVES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU la Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 « Dessine-moi un parent »,

VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement réunie le 5 juin 2020,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la convention de partenariat pour l'organisation d'actions collectives de soutien à la parentalité selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- Approuve la convention-type de partenariat pour l'organisation d'une action collective de soutien à la parentalité qui sera établie avec chacun des organismes partenaires de la Protection Maternelle et Infantile, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat particulières à intervenir sur ce modèle, pour l'organisation d'une action collective de soutien à la parentalité entre le Département et chacun des organismes partenaires concernés, en y apportant, le cas échéant, toutes modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.